Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260609-2026_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à dix-neuf heures 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **DETOC J**, **DROUYER E**, Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT** J, **ORINEL M.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 14

Ayant pris Part au vote 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **BROUAZIN P**, excusée – **pouvoir** à Mme **DUROT** E-

Madame **PACE** Patricia a été élue secrétaire

2026.06.02 Approbation Dossier Consultation Entreprises (DCE) lotissement domaine de l'étang :
Viabilisation de la tranche3, travaux finition de la tranche 2 et Route Départementale traversante
Et autorisation de lancer la procédure de passation du marché.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités

territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de réaliser l'opération de viabilisation de la tranche3, travaux finition de la tranche 2 et Route Départementale traversante du lotissement Domaine de l'étang

Considérant que le maître d'œuvre a établi un dossier de consultation des entreprises comprenant notamment le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières et les pièces financières ;

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 394 566 € HT ;

Considérant qu'il convient de lancer une procédure de consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1
D'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à l'opération de viabilisation de la

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260609-2026_06_02-DE

tranche3, travaux finition de la tranche 2 et Route Départementale traversant l'étang, tel que présenté aux membres du Conseil municipal.

Article 2
D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation du marché public selon la procédure adaptée

Article 3
D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de la consultation.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE PLUMAUGAT (Côtes-d'Armor)